

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : ...21/12/2025.....	
INTITULE DE L'ACTION : ...Pile à l'heure du goûter 4			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	250
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Brioche Coquilles	800		
Lait , chocolat en poudre			
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1000
Taxes (SACEM)			
Divers			
Stevax : Magicien	450		
Personnel bénévole	450	Bénévolat	450
5 personnes 8 heures à 11,27 € brut			
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1700		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1700	TOTAL	1700

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.